

LOCALISATION ET FONCTION DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ETATIQUE ALGERIENS. (1)

Par Noureddine MANKOUR

(Université d'Oran)

Les développements récents du tourisme algérien ont des incidences éminemment géographiques par leur rapport immédiat à l'espace (implantation d'unités hôtelières) et par les flux socio-économiques quantitativement et qualitativement différenciés issus de la localisation des équipements touristiques.

Pourtant, ces aspects du secteur touristique demeurent encore singulièrement méconnus malgré le caractère étatique de cette activité. Dans cet ordre d'idée, il paraît nécessaire de rappeler que l'intérêt pour le pays d'un développement touristique trouve ses fondements au niveau institutionnel dans la charte du tourisme de 1966, et plus récemment dans la charte nationale qui en définissent la « philosophie », ainsi que dans les plans nationaux de développement qui en fixent la stratégie.

La présente note se propose de présenter les principaux résultats d'une étude concernant les équipements touristiques réalisés depuis 1967 par le Ministère du Tourisme.

Deux préoccupations ont été au centre de cette réflexion :

- 10) Procéder dans un premier temps à la projection spatiale des infrastructures hôtelières et touristiques réalisées à ce jour afin d'en dégager un schéma d'organisation territoriale.
- 20) Analyser dans un second temps le fonctionnement de certaines unités hôtelières afin de s'assurer qu'elles répondent (ou non) aux objectifs de la planification algérienne en regard des principes directeurs identifiés dans les chartes et dans les plans nationaux de développement.

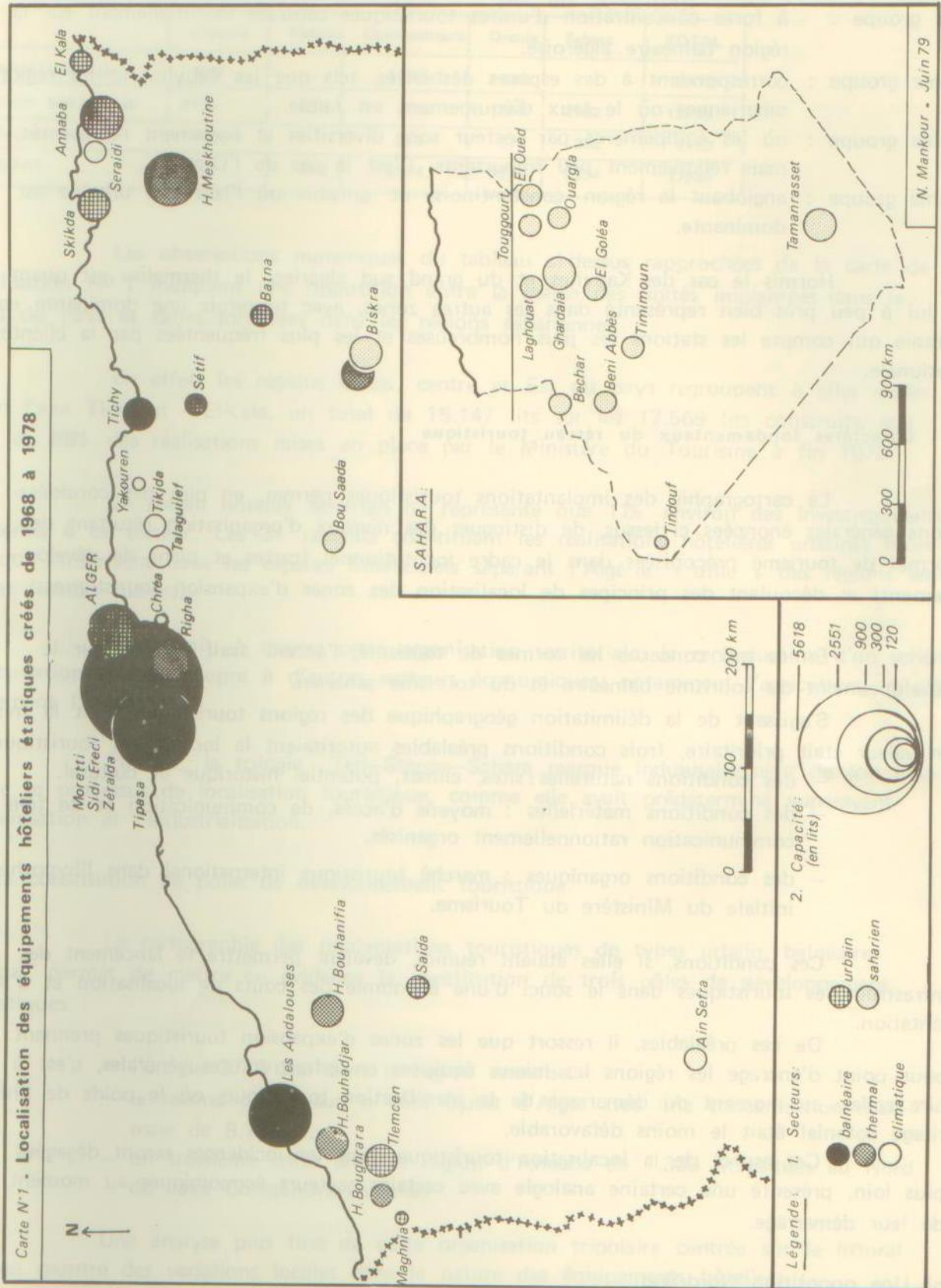
Ainsi considéré, le travail a consisté à rapprocher les notions de localisation et de fonction des équipements touristiques réalisés par le Ministère du Tourisme, et à s'interroger sur le rôle que jouent ces unités dans les structures socio-économiques locales ou régionales où elles étaient implantées.

I - L'ORGANISATION TERRITORIALE DES INFRASTRUCTURES HOTELIERES ET TOURISTIQUES

La projection spatiale des équipements hôteliers et touristiques a été établie à partir de l'échéancier des réalisations pour la période 1968 - 1978.

Le traitement de ces données a autorisé la représentation cartographique des implantations hôtelières à petite échelle par des figurés combinant la taille des unités et la nature des principaux secteurs. (carte N° 1).

Un examen rapide de cette carte permet une zonation en quatre groupes des équipements hôteliers :



- 1er groupe : à forte concentration d'unités touristiques centrées essentiellement sur la région balnéaire algéroise.
- 2ème groupe : correspondant à des espaces déshérités, tels que les Kabylies et les régions sahariennes où le taux d'équipement est faible.
- 3ème groupe : où les équipements par secteur sont diversifiés et également représentés, mais relativement peu importants. C'est le cas de l'Oranie.
- 4ème groupe : englobant la région constantinoise et annabie où l'hôtellerie urbaine est dominante.

Hormis le cas des Kabylies et du grand sud algérien, le thermalisme est quant à lui à peu près bien représenté dans les autres zones, avec toutefois une dominante en Oranie qui compte les stations les plus nombreuses et les plus fréquentées par la clientèle nationale.

- Caractères fondamentaux du réseau touristique

La cartographie des implantations touristiques permet, en plus des considérations générales énoncées ci-dessus, de distinguer des niveaux d'organisation résultant des formes de tourisme préconisées dans le cadre institutionnel (cartes et plans de développement) et découlant des principes de localisation des zones d'expansion touristiques.

En ce qui concerne les formes de tourisme, l'accent avait été mis sur le développement du tourisme balnéaire et du tourisme saharien.

S'agissant de la délimitation géographique des régions touristiques dont la mise en valeur était prioritaire, trois conditions préalables autorisaient la localisation touristique :

- des conditions naturelles : sites, climat, potentiel historique et culturel.
- des conditions matérielles : moyens d'accès, de communication et de télécommunication rationnellement organisés.
- des conditions organiques : marché touristique international dans l'hypothèse initiale du Ministère du Tourisme.

Ces conditions, si elles étaient réunies, devaient permettre le lancement des infrastructures touristiques dans le souci d'une économie des coûts de localisation et d'implantation.

De ces préalables, il ressort que les zones d'expansion touristiques prennent pour point d'ancrage les régions les mieux équipées en infrastructures générales, c'est à dire celles, au moment du démarrage de la planification touristique, où le poids de l'héritage colonial était le moins défavorable.

Cet aspect de la localisation touristique dont les incidences seront dégagées plus loin, présente une certaine analogie avec certains secteurs économiques au moment de leur démarrage.

a) Une opposition Nord/Sud.

Le tableau croisé ci-dessous établit la distribution numérique des équipements hôteliers exprimés en lits, à travers cinq zones arbitrairement délimitées : Algérois, Kabylie, Constantinois, Oranie, régions sahariennes, et regroupés selon trois caractères : hôtels urbains, stations thermales, stations touristiques (de type balnéaire, saharien et climatique).

(en lits construits)

	Algérois	Kabylie	Constantinois	Oranie	Sahara	TOTAL
Unités urbaines	900	-	1336	542	-	2778
Unités touristiques	8135	698	204	1500	2102	12639
Thermalisme	612	-	534	674	332	2152
TOTAL	9643	698	2074	2716	2434	17569

Les observations numériques du tableau ci-dessus rapprochées de la carte de localisation N° 1 indiquent une opposition entre la masse des unités implantées dans le nord du pays et celles localisées dans les régions sahariennes.

En effet, les régions Ouest, centre et Est du pays regroupent à elles seules selon l'axe Tlemcen - El-Kala, un total de 15.147 lits sur les 17.569 lits construits, soit près de 86% des réalisations mises en place par le Ministère du Tourisme à fin 1978.

Le réseau hôtelier saharien ne représente que 11% environ des investissements consentis à ce secteur. Les 3% restants constituent les réalisations hôtelières urbaines récentes qui s'inscrivent dans les espaces intersticiels séparant l'Algérie « utile » des régions semi-arides (hautes plaines).

Il apparaît, à travers cette organisation territoriale, la reproduction d'un schéma d'occupation spatiale propre à d'autres secteurs économiques, notamment l'agriculture, et plus nettement l'industrie.

En fait, la trilogie Tell-Steppe-Sahara marque indubitablement de son empreinte le processus de localisation touristique, comme elle avait prédéterminé auparavant l'urbanisation et l'industrialisation.

b) La constitution de pôles de développement touristique.

La cartographie des implantations touristiques de types urbain, balnéaire, thermal, permet de mettre en évidence la constitution de trois pôles de développement touristiques :

- l'un de 2716 lits dans la région oranaise.
- le second centré sur la côte Ouest d'Alger avec une concentration maximale de 8.169 lits.
- un troisième enfin dans la région d'Annaba de 1.336 lits situés au Nord de l'axe Constantine-Guelma.

Une analyse plus fine de cette organisation tripolaire centrée sur le littoral algérien montre des variations locales dans la nature des équipements hôteliers :

- La région algéroise est dominée par les infrastructures à caractère balnéaire, soit 46,5% de l'équipement hôtelier total réalisé au terme de l'année 1978.
- La région oranaise comporte quant à elle des infrastructures diversifiées en pourcentage relativement égaux entre secteurs balnéaire, thermal et urbain.

- La région constantinoise est par contre fortement dominée par les équipements à caractère urbain (Skikda, Sétif, Annaba), soit 1.336 lits s'ajoutant au 942 lits des stations balnéaires et thermales.

c) Une diffusion plus lâche vers le Sud, appuyée sur le réseau urbain.

Le réseau hôtelier saharien s'appuie sur les localités situées le long des grands axes routiers. Le rôle de la route reste prépondérant pour le développement du tourisme saharien, parce que plus qu'ailleurs, il en constitue le vecteur déterminant.

En plus du problème des axes de pénétration, se pose également celui du coût de réalisation des équipements en milieu saharien, ce qui pourrait en partie expliquer le ralentissement du rythme de construction d'hôtels, bien que les exposés des motifs de la charte du tourisme insistent sur le tourisme saharien comme « pierre angulaire » du tourisme international.

On constate cependant que les zones à forte potentialité comme le Hoggar et le Tassili n'ont pas été touchées par les équipements hôteliers, mi à part Tamanrasset où une unité urbaine de 300 lits a été mise en exploitations bien après l'accession de cette localité au rang de chef lieu de wilaya.

Autrement, le réseau hôtelier saharien s'articule sous forme de boucles reliant les principales oasis : à l'Est, la boucle cernant l'erg oriental relie Biskra à El-Oued, Touggourt, Ouargla et Ghardaïa. A l'Ouest, la boucle de la Saoura passe par Béchar, Béni-Abbès, Timimoun pour remonter en direction du Nord vers El Goléa, Laghouat et Bou-Saâda.

2 - Conséquences géographiques de la localisation touristique : les formes de dépendance.

Si les réalisations hôtelières étatiques sont vouées à priori à un rôle strictement touristique, il n'en demeure pas moins qu'elles s'inscrivent dans un cadre géo-économique dont il semble difficile d'abstraire les influences.

Considérant que ces équipements sont le fait des plans nationaux de développement et qu'ils ne constituent qu'un appendice de la planification nationale par la part relativement faible des investissements qu'ils représentent par rapport à ceux injectés dans les autres branches d'activité économique (respectivement pour le triennal et les deux quadriennaux : 2,57%, 2,52% et 1,36% des investissements nationaux), il est indubitable que des interférences entre espaces touristiques et zones de forte croissance urbaine et industrielle n'ont pas manqué de se produire.

Il se dégage de ce fait une telle variété d'influences et d'interférences sur le comportement des réalisations touristiques qu'il serait difficile de sérier dans ce cadre toutes les formes de dépendance qui s'exercent sur les équipements hôteliers.

Cependant, deux types principaux de dépendance peuvent être dégagés. Ils rendent compte pour l'ensemble des unités hôtelières de la problématique du développement vers laquelle tend à basculer le secteur touristique malgré son souci de préserver les objectifs qu'il posait comme préalables à son activité.

- a) Les espaces touristiques et les équipements hôteliers dominés par des villes en pleine croissance.

Le schéma de structure des équipements hôteliers se greffe sur une trame urbaine pré-existante. Le réseau hôtelier reproduit, toutes proportions gardées, les caractéristiques du réseau urbain : les investissements les plus importants ont été réalisés dans le nord du pays, ce qui aggrave la littoralisation déjà lourdement ressentie par les autres secteurs d'activité.

Bien plus, les extensions touristiques sous forme de pôles à forte capacité d'accueil autour des principales métropoles accentuent les déséquilibres de l'armature urbaine.

Alger, avec un équipement en lits supérieur à la moitié des investissements réalisés, écrase de son poids les zones touristiques sous-équipées de l'intérieur du pays ! Le nouveau découpage administratif élevant au rang de chef-lieu de wilaya des localités vouées à priori à l'activité touristique assure progressivement la mutation de leurs fonctions. Ceci se répercute sur les unités hôtelières qui sont implantées. Celles-ci doivent faire face aux flux d'affaires créés par les nouvelles activités industrielles et tertiaires qui y sont dé-cidées.

- b) Les infrastructures hôtelières et touristiques juxtaposées à des pôles de développement industriel.

Qu'il s'agisse du complexe touristique des Andalouses près d'Oran, de la zone touristique du Sahel Algérois ou des stations balnéaires et climatiques de la région constantinoise, l'attraction des projets industriels implantés dans ces régions est très forte.

A une crise de l'habitat due au surpeuplement chronique des métropoles et villes intérieures, le croît industriel n'a pas manqué d'aggraver le problème de l'hébergement des cadres nationaux et étrangers nécessaires au fonctionnement des chantiers et unités industriels.

De ce fait, les infrastructures touristiques ont progressivement basculé dans l'orbite des zones industrielles situées près des centres urbains importants.

En résumé, l'intégration à l'aire métropolitaine des équipements touristiques du fait de la crise de l'habitat généralisée à l'ensemble de la trame urbaine, et l'intégration à l'espace économique par les implantations industrielles et les chantiers sont les formes majeures qui perturbent spatialement et fonctionnellement le développement des établissements hôteliers.

II - EXEMPLES DE MODIFICATION DES FLUX HOTELIERS RESULTANT DE LA LOCALISATION TOURISTIQUE.

Pour mesurer l'ampleur du phénomène et en dégager les conséquences sur une politique de développement à finalité touristique stricte, deux zones servant d'illustration à notre propos ont été retenues, celles précisément où la croissance urbaine et le développement industriel coexistent à des intensités différentes, et qui coïncident avec des régions touristiques anciennement mises en valeur :

- la région d'Annaba
- le littoral occidental algérois

Les critères d'analyse retenus ont été les suivants :

- la durée moyenne de séjour de la clientèle
- les taux d'occupation et de fréquentation.

Les observations statistiques ont quant à elles porté sur des durées variables : 3 à 5 ans pour les unités hôtelières de la région d'Annaba, 3 années pour la côte Ouest d'Alger.

Par ailleurs, la notion de « saison touristique » ainsi que les catégories de clientèles ont été mises en présence pour cerner l'activité hôtelière de ces deux zones :

1 - Les modifications des flux touristiques liées aux implantations industrielles. (le cas d'Annaba).

L'étude des trois unités hôtelières implantées dans cette zone à forte croissance industrielle a montré qu'à une certaine latence des flux touristiques, a succédé un dynamisme nouveau concordant avec les mutations socio-économiques de la wilaya d'Annaba.

L'année 1976 marque en effet une étape décisive dans la mutation de la nature de la clientèle fréquentant ces établissements : la durée moyenne annuelle de séjour y est importante parce qu'elle passe à cette date de 4 à 20 jours en moyenne pour les non-résidents !

L'hôtel situé à Séraïdi (à 10 km d'Annaba) accuse des variations remarquables (figure N° 2): conçu pour un tourisme climatique, cet établissement indique dans les premières années de fonctionnement une courbe de fréquentation conforme à sa vocation : un maximum d'été correspondant à la saison touristique (juin à septembre). A partir de 1976, le rythme de fréquentation et le taux d'occupation changent : les nuitées sont plus importantes en valeur absolue de Janvier à Décembre. La saison estivale se détache encore de Juin à Septembre, bien que le volume des nuitées ne descende pas en dessous de 2000 pour tous les mois de la même année.

A la fin de l'année 1978, le taux d'occupation minimal atteint 40% ce qui se traduit parallèlement par un tassement de la saison touristique, qui, à cette période, n'excède pas 51% de la capacité d'accueil de cet hôtel.

De plus, la durée moyenne de séjour augmente très fortement en dehors des périodes traditionnellement consacrées aux vacances. Ce sont manifestement les signes d'une mutation progressive de cette station qui doit répondre aux fonctions de résidence créées par les activités secondaires et tertiaires de la ville d'Annaba. L'année 1976 coïncide en effet avec le lancement de la deuxième tranche du programme de production du complexe sidérurgique d'El-Hadjar.

Les séjours des cadres et techniciens tant nationaux qu'étrangers employés par la S.N.S et la S.N. METAL accusent des durées de plus en plus longues (25 jours

Fig 3 - Durée moyenne de séjour :

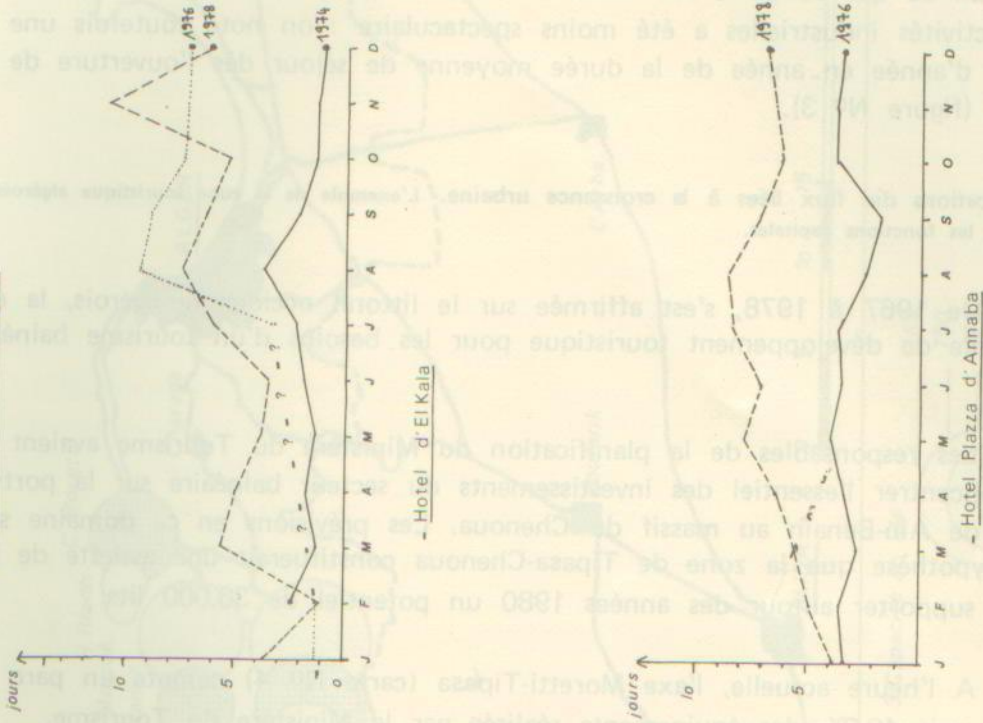
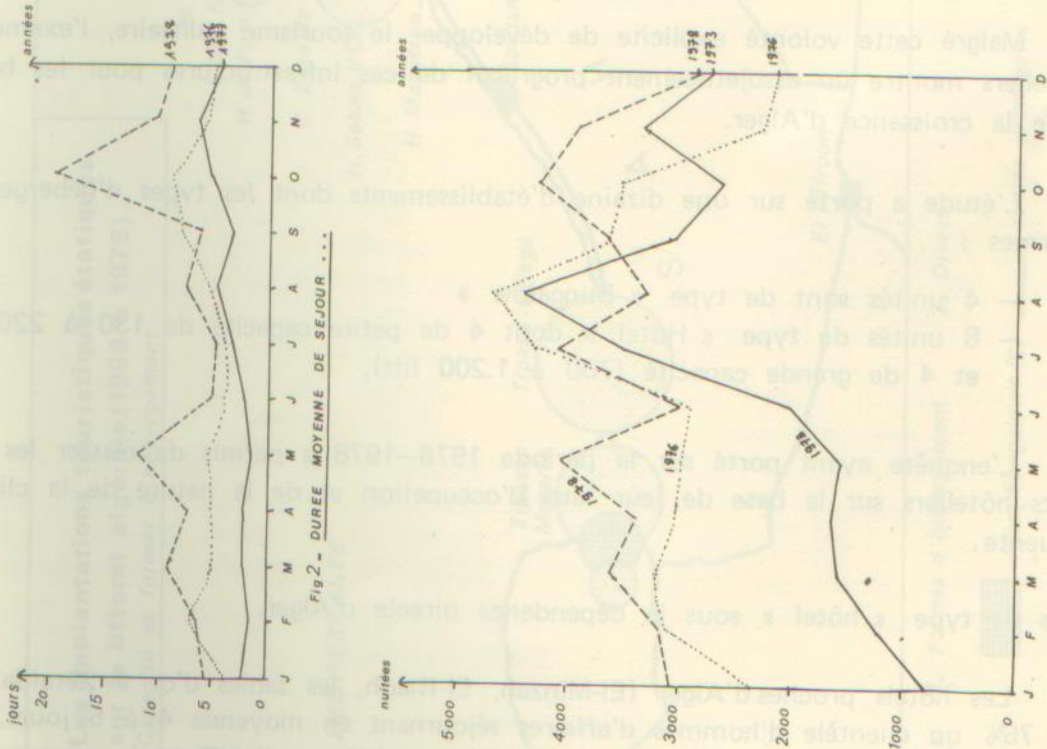


Fig 2 - DUREE MOYENNE DE SEJOUR ...



... ET EVOLUTION DES NUITEES A L'HOTEL DE SERAIDI -

(de 1973 à 1978)

en moyenne).

En ce qui concerne les hôtels « Piazza » d'Annaba et « Mordjane » d'El Kala, l'impact des activités industrielles a été moins spectaculaire : on note toutefois une augmentation sensible d'année en année de la durée moyenne de séjour dès l'ouverture de ces établissements. (figure N° 3).

2 - Les modifications des flux liées à la croissance urbaine. L'exemple de la zone touristique algéroise dominée par les fonctions capitales.

De 1967 à 1978, s'est affirmée sur le littoral occidental algérois, la constitution d'un pôle de développement touristique pour les besoins d'un tourisme balnéaire massif.

Les responsables de la planification du Ministère du Tourisme avaient pour objectif de concentrer l'essentiel des investissements du secteur balnéaire sur la portion de littoral allant de Aïn-Benaïn au massif du Chenoua. Les prévisions en ce domaine se fondaient sur l'hypothèse que la zone de Tipasa-Chenoua constituerait une assiette de polarisation devant supporter autour des années 1980 un potentiel de 30.000 lits.

A l'heure actuelle, l'axe Moretti-Tipasa (carte N° 4) compte un parc hôtelier de 7.077 lits, soit 40,2% des équipements réalisés par le Ministère du Tourisme.

Malgré cette volonté explicite de développer le tourisme balnéaire, l'examen des flux hôteliers montre un assujettissement progressif de ces infrastructures pour les besoins spécifiques de la croissance d'Alger.

L'étude a porté sur une dizaine d'établissements dont les types d'hébergement sont multiformes :

- 4 unités sont de type « Bungalow »
- 8 unités de type « Hôtel » dont 4 de petite capacité de 130 à 220 lits et 4 de grande capacité (700 à 1.200 lits).

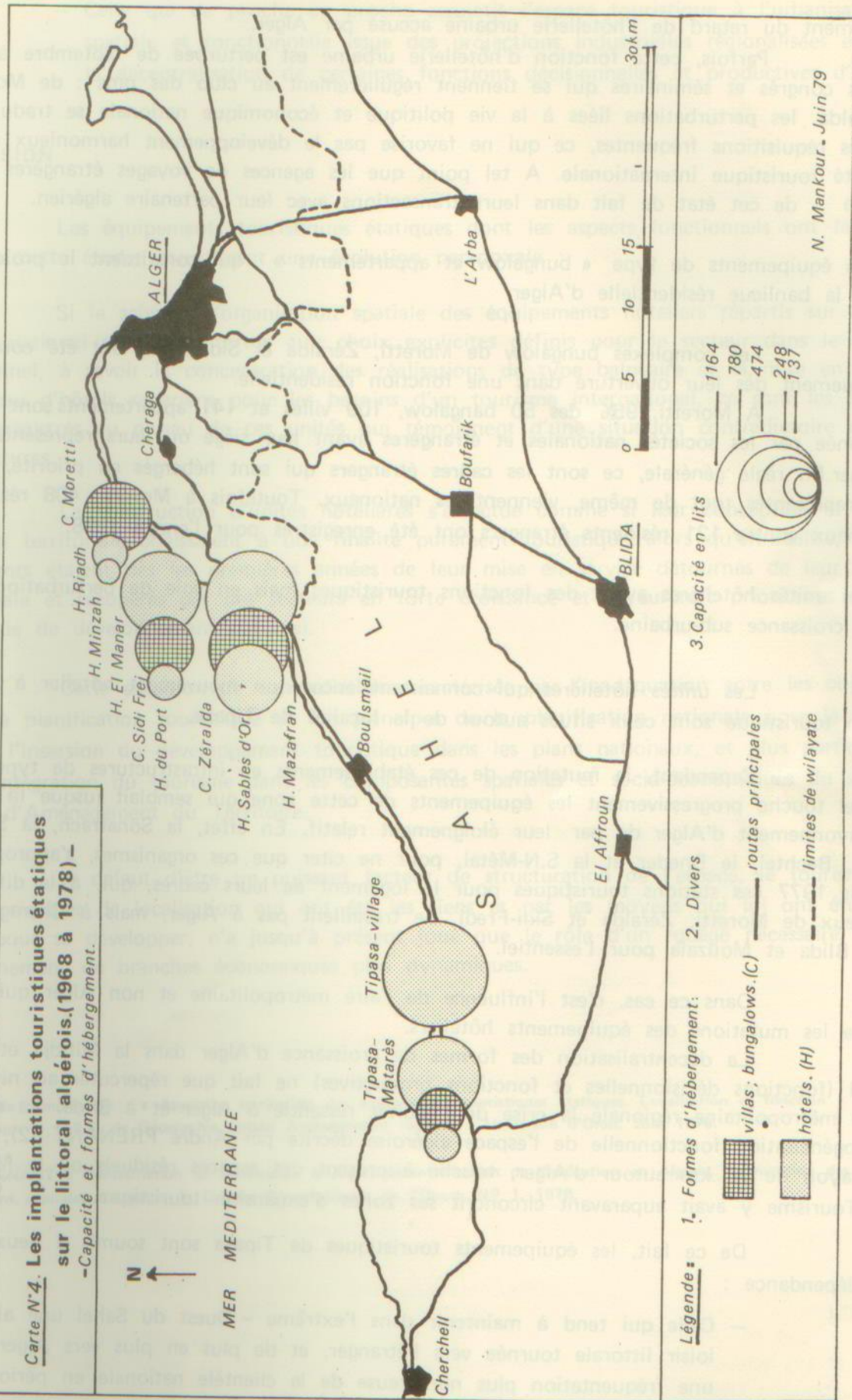
L'enquête ayant porté sur la période 1976-1978 a permis de classer les établissements hôteliers sur la base de leur taux d'occupation et de la nature de la clientèle qui les fréquente.

a) les unités de type « hôtel » sous la dépendance directe d'Alger.

Les hôtels proches d'Alger (El-Minzah, El-Riadh, les sables d'or à Zéralda) se partagent à 75% un clientèle d'hommes d'affaires séjournant en moyenne 4 à 5 jours, tandis que la clientèle logée pour des motifs d'ordre touristique (clients d'agencés de voyages) ne représentent que 25% avec une durée moyenne de séjour de 2 jours environ.

La vocation touristique de ces établissements ne se manifeste qu'en Juillet et en Août par une fréquentation maximale par la clientèle nationale. Autrement, ces hôtels agissent comme déversoir du trop-plein de la clientèle d'affaire de la capitale, en raison

**Carte N°4. Les implantations touristiques étatiques
sur le littoral algérois.(1968 à 1978) -
-Capacité et formes d'hébergement.**



N. Mankour - Juin 79

précisément du retard de l'hôtellerie urbaine accusé par Alger.

Parfois, cette fonction d'hôtellerie urbaine est perturbée de septembre à juin par les congrès et séminaires qui se tiennent régulièrement au club des pins : de Moretti à Zéralda, les perturbations liées à la vie politique et économique nationale se traduisent par des réquisitions fréquentes, ce qui ne favorise pas le développement harmonieux de l'activité touristique internationale. A tel point que les agences de voyages étrangères tiennent compte de cet état de fait dans leurs transactions avec leur partenaire algérien.

b) Les équipements de type « bungalow et appartements » qui constituent le prolongement de la banlieue résidentielle d'Alger.

Les complexes bungalow de Moretti, Zéralda et Sidi Fredj ont été consacrés pratiquement dès leur ouverture dans une fonction résidentielle.

A Moretti, 95% des 50 bungalow, 109 villas et 141 appartements sont loués à l'année par les sociétés nationales et étrangères ayant leur siège ou leurs représentations à Alger. En règle générale, ce sont les cadres étrangers qui sont hébergés en priorité, puis bien représentés tout de même, viennent les nationaux. Toutefois à Moretti, 408 résidents nationaux contre 121 résidents étrangers ont été enregistrés pour l'année 1978.

c) Les unités hôtelières ayant des fonctions touristiques mais en voie de perturbation par la croissance sub-urbaine.

Les unités hôtelières qui connaissent encore un mouvement hôtelier à motivation touristique sont ceux situés autour de la localité de Tipasa.

Cependant, la mutation de ces établissements en infrastructures de type résidentiel touche progressivement les équipements de cette zone qui semblait jusque là échapper au rayonnement d'Alger de par leur éloignement relatif. En effet, la Sonatrach, la Sonacom, Bechtel, le Bneder et la S.N-Métal, pour ne citer que ces organismes, s'approprient depuis 1977 ces stations touristiques pour le logement de leurs cadres, qui, à la différence de ceux de Moretti, Zéralda et Sidi-Fredj, ne travaillent pas à Alger, mais à Cheraga, Miliana, Blida et Mouzaïa pour l'essentiel.

Dans ce cas, c'est l'influence de l'aire métropolitaine et non Alger qui provoque les mutations des équipements hôteliers.

La décentralisation des formes de croissance d'Alger dans la Mitidja et le Sahel (fonctions décisionnelles et fonctions productives) ne fait que répercuter au niveau de l'aire métropolitaine régionale la crise de l'habitat ressentie à Alger et à Blida. La relative homogénéisation fonctionnelle de l'espace algéroise décrite par André PRENANT (2), dans un rayon de 80 km autour d'Alger, touche à présent des espaces résiduels où le Ministère du Tourisme y avait auparavant circonscrit ses zones d'expansion touristique.

De ce fait, les équipements touristiques de Tipasa sont soumis à deux formes de dépendance :

- Celle qui tend à maintenir dans l'extrême - Ouest du Sahel une aire de loisir littorale tournée vers l'étranger, et de plus en plus vers Alger par une fréquentation plus nombreuse de la clientèle nationale en période estivale.

- Celle qui de proche en proche assujettit l'espace touristique à l'urbanisation spatiale et fonctionnelle issue des projections industrielles régionalisées et de la décentralisation de certaines fonctions décisionnelles et productives d'Alger.

CONCLUSION

Les équipements touristiques étatiques dont les aspects fonctionnels ont fait l'objet de cette étude, connaissent une évolution paradoxale :

Si le schéma d'organisation spatiale des équipements hôteliers répartis sur le territoire national semble conforme aux choix explicites définis pour le secteur dans le cadre institutionnel, à savoir la concentration des réalisations de type balnéaire et la mise en place d'un réseau d'hôtels sahariens pour les besoins d'un tourisme international, ce sont les mouvements enregistrés au niveau de ces unités qui témoignent d'une situation contradictoire de ces infrastructures.

La construction d'unités hôtelières s'effectue comme si leur conception et leur projection territoriale obéissaient à une finalité purement touristique, alors qu'en réalité, ces équipements étaient dès les premières années de leur mise en service détournés de leur fonction initiale et récupérés par des secteurs en forte croissance et de surcroît prioritaires dans la stratégie de développement national.

Cette situation de contradiction caractérisée par l'inadéquation entre les objectifs de la planification touristique et les principes de la planification nationale pose le problème de l'insertion du développement touristique dans les plans nationaux, et plus particulièrement, l'intégration du tourisme dans les composantes spatiales et socio-économiques du schéma national d'Aménagement du Territoire.

A défaut d'être un puissant facteur de structuration de l'espace, le tourisme, par les principes de localisation qui ont été les siens et par les moyens qui lui ont été attribués pour se développer, n'a jusqu'à présent joué que le rôle d'un rouage nécessaire au fonctionnement de branches économiques plus dynamiques.

1 - Cf étude complète in : « Approche territoriale des équipements touristiques étatiques. Localisation et fonction touristique » D.E.S. de Géographie option Aménagement régional - Université d'Oran, Juin 1979.

2 - A. PRENANT « Centralisation de la décision à Alger, décentralisation de l'exécution en Algérie, la mutation des fonctions capitales d'Alger » in Cahiers Géographiques de l'Ouest. N° 1. 1978.